

vous donné à ce représentant du gouvernement dans un pays étranger ? Quelle est votre politique à l'égard du FIS, dont le nom est associé à nombre de crimes dont je parlais ?

R - Monsieur le Député, je répondrai au nom de l'ensemble du gouvernement, à la question que vous avez posée au ministre des Affaires étrangères.

Le 11 octobre, M. Juppé a eu l'occasion d'exposer la politique de la France envers l'Algérie. Cette politique n'a pas changé. La France considère que la situation très grave que connaît l'Algérie ne peut pas se régler par le maintien du statu quo et que c'est aux Algériens de trouver une solution à leurs problèmes. Moins nous nous en mêlons et mieux cela vaudra, pour l'Algérie comme pour la France.

Ce que nous avons fait, c'est encourager et accompagner la réforme économique courageuse lancée par l'actuel gouvernement algérien.

D'autre part, nous incitons, comme d'ailleurs toute la communauté internationale, à la reprise du dialogue politique entre tous les partis algériens qui l'acceptent et qui refusent la violence, quelle que soit leur appartenance idéologique. Elle ne se mêle pas des problèmes politiques internes de l'Algérie et n'entend le faire d'aucune manière.

Il n'y a pas eu d'émissaire, ni envoyé ni reçu, et il n'y en aura pas !

PARIS, 26 OCTOBRE 1994

Union européenne - Réponse du ministre délégué aux Affaires européennes, M. Alain Lamassoure à une question d'actualité à l'Assemblée nationale

Union européenne - Europe à géométrie variable

Q - Monsieur le Premier ministre, le Chancelier Kohl a souhaité la constitution, en Europe, d'un noyau dur composé de la France et de l'Allemagne. Lors de la dernière séance de questions d'actualité, le ministre délégué aux Affaires européennes a déclaré que nous partageons la philosophie des Allemands en matière de construction européenne, à avoir que ceux qui veulent aller plus loin doivent avancer sans attendre les autres. Or, Monsieur le Premier ministre, d'après la presse, vous auriez affirmé, lors du récent sommet franco-espagnol, que l'Espagne ferait parti du noyau dur.

A la veille de la présidence française, il importe que le gouvernement précise ses intentions. Veut-il aller vers une fédération européenne et une Europe des régions ? Ou souhaite-t-il le maintien des souverainetés nationales dans un cadre confédéral ? Le choix a aussi son importance pour le projet de loi sur le développement du territoire actuellement en discussion. Une organisation fédérale des régions françaises, à l'intérieur d'une fédération européenne, n'est pas compatible avec une République décentralisée, mais unitaire. Quel est donc le choix du gouvernement ?

R - Je ne pourrai répondre en deux minutes à une

question aussi importante. Permettez-moi de rectifier un point : vous avez attribué au Chancelier Kohl une proposition qui a été faite par une partie du groupe parlementaire CDU-CSU. J'ai effectivement répondu par la même dernière au président du groupe UDF que la France et l'Allemagne partagent, pour l'essentiel, la même philosophie. Cela ne veut pas dire que nous soyons toujours d'accord. L'Assemblée vient de constater comment la délégation française est récemment parvenue à faire prévaloir les intérêts nationaux.

L'Assemblée aura prochainement deux occasions de débattre des grands choix européens. Elle doit discuter, le 3 novembre, du budget des Affaires européennes. Et, début décembre, le gouvernement présentera ses options pour la présidence française de l'Union européenne, ainsi que pour la conférence intergouvernementale de 1996. Ce débat, souhaité par le président de l'Assemblée nationale, permettra à tous les groupes parlementaires de s'exprimer.

PARIS, 26 OCTOBRE 1994

Interview du ministre délégué à l'Action humanitaire et aux Droits de l'Homme, Mme Lucette Michaux-Chevry au Figaro

France - Action humanitaire

Q - Quelles sont les limites de l'action humanitaire de la France à l'étranger ?

R - L'action humanitaire de l'Etat se limite volontairement à n'intervenir que dans les cas d'urgence où aucun autre mode d'intervention ne répond aux exigences de la situation. Cette action prend fin une fois l'urgence passée, dès que des actions de réhabilitation et de développement ont pu être mises en place. Elle dispose pour cela de plusieurs outils : le réseau diplomatique et consulaire français, l'un des plus vastes du monde, qui s'est adjoint des attachés humanitaires dans plus de soixante pays ; le Fonds d'urgence humanitaire qui, par la flexibilité d'utilisation de ses crédits, permet une grande rapidité d'intervention ; le service de l'action humanitaire du ministère des Affaires étrangères, qui comporte notamment une section médicale ; la Cellule d'urgence, commune aux ministères des Affaires étrangères et de la Coopération, qui est chargée de la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, la pharmacie centrale des hôpitaux de Paris est sollicitée pour la fourniture des médicaments et des produits médicaux. En ce qui concerne notre budget propre, il s'élève à 120 millions de francs par an, ce qui est bien peu en vérité par rapport à l'ampleur de la tâche... Mais d'autres ministères nous apportent leur concours. Le meilleur exemple en est le Rwanda.

France - défense des Droits de l'Homme

Q - Et en matière de Droits de l'Homme ?

R - Là, seule une politique de prévention et d'incitation au dialogue peut créer les conditions d'un meilleur respect.

POLITIQUE
Je
le pr
géné
roulé
souvi
nonc
la C
unies
Pa
actio
clam
un v
lors
Salv
des
C
d'as
Terr
C
raël
R
un in
de p
N
sus.
les b
dom
et d
E
éval
port
les
étud
aide
cial
avo
soir
qui
L
tual
frat
libe
C
dar
F
des
app
de
Rw
C
doi
veu
sec
bor
V
cha
que
un
s'in

Je rappelle, à titre d'illustration, que la France a été le premier pays à employer publiquement le terme de génocide pour qualifier les événements qui se sont déroulés au Rwanda après le 6 avril 1994. Je garde un souvenir particulièrement fort du moment où j'ai prononcé ce terme, au nom de mon pays, à la tribune de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, à Genève, le 24 mai dernier.

Par ailleurs, la France conduit de façon efficace une action d'assistance technique auprès de pays qui le réclament pour que l'expression démocratique ne soit pas un vain mot. C'est ainsi que nous avons été présents lors des consultations électorales au Cambodge, au Salvador, en Afrique du Sud... en apportant non pas des directives, mais une expérience.

Coopération France - Israël en matière d'assistance humanitaire - aide humanitaire aux Territoires palestiniens

Q - Quelle action comptez-vous entreprendre en Israël et dans les Territoires occupés ?

R - La France a toujours été, au plan diplomatique, un interlocuteur très actif dans la genèse du processus de paix entre Israël et les Palestiniens.

Nous sommes très présents au sein de ce processus. En ce qui me concerne, en Israël, je souhaite jeter les bases d'une coopération franco-israélienne dans le domaine de l'action humanitaire, de son enseignement et de son évaluation.

En Cisjordanie et à Gaza, nous souhaitons faire une évaluation des besoins humanitaires qui sont très importants, notamment au niveau des enfants, des familles de prisonniers, des orphelins, des handicapés, des étudiants nécessiteux. Nous devons y développer notre aide en matière d'éducation, d'action sanitaire et sociale et de réinsertion des prisonniers libérés... Nous avons déjà subventionné des crèches, des centres de soins, des établissements d'enseignement et des ONG qui sont présentes sur le terrain.

La terre que je vais visiter est le berceau de la spiritualité. C'est notre devoir d'y rappeler nos valeurs de fraternité entre les religions, d'égalité des chances et de liberté des personnes.

Q - Vous parlez de coopération avec les Israéliens dans le domaine de l'action humanitaire ?

R - Je crois que les Israéliens, pour avoir rencontré des personnalités éminentes qui me l'ont dit, souhaitent apporter leur contribution à l'action humanitaire dans de nombreux pays, comme ils l'ont fait notamment au Rwanda.

Je sais que le savoir-faire des volontaires de ce pays doit nous permettre d'organiser avec tous les pays qui veulent participer à l'action humanitaire, dans quelque secteur que ce soit, des rencontres de travail afin d'élaborer ensemble des stratégies d'actions.

Vous savez, l'action humanitaire est un immense chantier dans le monde. Elle peut jouer un rôle bénéfique pour la solution des situations conflictuelles. C'est un concept très spécifique et très cher à la France, qui s'inscrit dans la continuité de son action diplomatique.

Action humanitaire - Rwanda

Q - L'opinion publique vous connaît peu. Est-ce un choix personnel dans l'exercice de votre mission ?

R - J'ai reçu une double formation juridique et familiale qui m'a inculqué le souci permanent de la dignité de l'autre. Nous avons un grand principe dans notre ministère de ne pas faire étalage des actions que nous menons. L'action humanitaire se doit d'être discrète pour respecter la dignité des personnes aidées. La médiatisation de ces actions doit se limiter à l'information et à la sensibilisation du public.

La pire souffrance pour l'humanité en détresse est d'être éclairée par un projecteur quelques secondes ou quelques jours, avant d'être replongée dans le noir de l'oubli et de l'abandon.

Je vous citerai un seul exemple : j'ai reçu la semaine dernière des dessins d'orphelins et d'enfants abandonnés du Rwanda sur lesquels étaient écrits des suppliques : "Ne nous oubliez pas, continuez à vous occuper de nous".

Qui parle encore de ces enfants ? Qui pense actuellement à les secourir ? Bien peu de monde, quelques associations, remarquablement efficaces sur le terrain, et que nous aidons. Notre ministère s'est préoccupé d'assurer aussi aux enfants une rentrée des classes décente et s'emploie aujourd'hui par tous les moyens possibles à tenter de leur faire oublier le drame insupportable qu'ils ont vécu. Voici pour moi le volet le plus important de l'action humanitaire.

Tout le monde peut se mobiliser pour expédier des médicaments, de la nourriture, des vêtements, etc. Nous le faisons et c'est important mais, pour moi, il est essentiel d'accompagner cette assistance matérielle urgente d'une présence humanitaire affective durable.

Je note que les émotions très fortes suscitées par les images d'enfants mourant au Rwanda ont jauni comme autant de vieilles photographies.

Je suis ministre de l'Action humanitaire pour signifier partout l'engagement de la France humanitaire. Il est réel. Il fait partie de notre tradition.

Q - Vous parlez très souvent de l'enfant, de la protection de l'enfant, du cadre affectif dans lequel les enfants meurtris et défavorisés dans le monde doivent être réinsérés. Est-ce là pour vous un impératif prioritaire dans l'action que vous menez ?

R - C'est en effet une priorité, parce que l'enfant est l'avenir de ce monde. Un enfant de la rue, qui n'a connu que la violence, peut devenir un homme violent à son tour, donc dangereux.